

LIVRET D'ACCUEIL

Foyers Saint-Jean



PÔLE ADOLESCENCE

SOMMAIRE

- ◆ Extraits du projet associatif
- ◆ Présentation de l'Association RÉSONANCE
- ◆ Mot de bienvenue du Directeur
- ◆ Présentation de l'établissement
- ◆ Accompagnement proposé
- ◆ Personne qualifiée
- ◆ Pour arriver jusqu'à nous

EXTRAITS DU PROJET ASSOCIATIF

Références éthiques pour l'Association Résonance.

L'Association Résonance se veut, par fidélité historique, être une Œuvre Protestante, affiliée à la Fédération de l'Entraide Protestante, rendant un service à la société, sans discrimination religieuse, ni confessionnelle.

C'est dans le respect de la laïcité que l'œuvre se veut être au service de notre société.

Sa spécificité religieuse n'a d'autre but que de se référer étymologiquement à ce mot qui signifie « religere » c'est-à-dire relier, faire lien afin d'accueillir chacun : les enfants, leurs parents, les résidents du centre maternel et le personnel, dans le respect de leur identité, sans discrimination et en prenant en compte toutes les dimensions de la personne.

Dans cette dynamique, il importe :

- ◆ D'accompagner les uns et les autres dans le respect de leur dignité et de leurs convictions.
- ◆ De cultiver dans les établissements un esprit d'équipe, permettant ainsi à tous les collaborateurs de se sentir responsables pour participer au même projet dans une estime réciproque.

Nous avons la conviction que chaque vie est une Etoile,...
« Et chaque étoile même brille d'un éclat particulier »
(Corinthiens. chapitre 75 verset 47b)

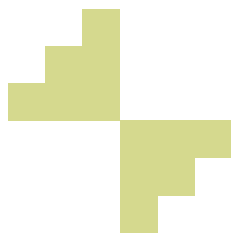
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Résonance conduit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Elle agit par convention avec les services publics : Agence Régionale de Santé, Collectivité Européenne d'Alsace.

Actrice des politiques sociales et de l'action sociale territoriale, elle participe à la régulation sociale et à la solidarité au sein du département de la CeA.

Pour l'Association, chaque personne accompagnée, enfant, adolescent ou adulte, est avant tout une personne à part entière, unique et singulière, inscrite dans un parcours de vie, dont l'écoute et la parole contribuent à optimiser la coordination des interventions, en prenant en compte les ressources de son entourage.

Les différents pôles et services sont décrits et mis à jour sur le site de l'Association www.resonance.alsace.



MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR

Votre enfant vient d'être accueilli aux Foyers Saint-Jean, regroupant les Pavillons Saint-Jean à Mulhouse et la Maison Saint-Jean à Colmar.

C'est souvent un moment délicat qui peut vous angoisser, parents et enfants. Toutes les personnes composant les équipes des foyers auront à cœur de vous aider à retrouver l'équilibre familial aujourd'hui ébranlé pour que les enfants puissent revenir vivre auprès de vous.

Nos projets et dispositifs intègrent pleinement la composante familiale dans le séjour des enfants. Votre place auprès de votre enfant reste pleine et entière pour construire son projet. Nous voulons travailler avec vous au succès de cet accueil que nous voulons le plus constructif possible dans l'intérêt de votre enfant.

Aussi, jour après jour, toutes et tous se mobiliseront pour offrir un accompagnement de qualité, adapté et personnalisé. L'ensemble de l'équipe composée de professionnels qualifiés, reste à votre écoute et vous aidera à renouer les liens aujourd'hui distendus.

Vous restez l'interlocuteur privilégié et informé du projet de votre enfant.

Ce livret a pour objectif de vous familiariser avec les Foyers Saint-Jean, leur fonctionnement et leurs missions.

Alix GROUSSET
Directeur du Pôle Adolescence

PRESENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les foyers accompagnent au total 94 jeunes et regroupent :

- ◆ L'internat classique à Mulhouse accueillant en hébergement sur 2 pavillons distincts 24 jeunes garçons âgés de 11 à 18 ans (pavillon des petits de 11 à 14 ans, pavillon des grands de 15 à 18 ans).
- ◆ Le service de semi-autonomie qui accueille 8 jeunes garçons âgés de 16 à 18 ans, voire un peu plus, en contrat jeunes majeurs. Ils peuvent être logés en appartement extérieur dans le cadre de leur autonomisation.

- ◆ L'internat classique à Colmar accueillant 12 jeunes filles et garçons de 11 à 18 ans.
- ◆ Le SEADR (Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé) proposant à 20 enfants et adolescents âgés de 11 à 18 ans un accompagnement dans le cadre d'un soutien au domicile des parents.
- ◆ Le service JNA (Jeunes Non Accompagnés) réservé à de jeunes migrants dont l'hébergement est assuré en appartements extérieurs.

Les foyers Saint-Jean ont pour projet d'accompagner les jeunes qui leur sont confiés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Nous leur assurons un cadre sécurisant et une prise en charge bienveillante dans un ensemble de règles participant à la vie en collectivité.

L'accompagnement éducatif proposé aux Foyers englobe tous les domaines de la vie (scolarité, santé, alimentation, moralité, sexualité, accès à l'autonomie, etc...). Il se doit d'être bienveillant à l'égard des jeunes, adapté et structuré.

Ainsi, le cadre devient sécurisant avec des repères stables et permanents, permettant aux enfants de baliser un parcours où il pourra s'autoriser de nouvelles expériences sans crainte de l'échec, soutenu par des principes d'émancipation qui serviront leurs projets de vie d'adultes en devenir.

Le placement en foyer n'est qu'une étape et ne doit pas être une finalité. Souvent vécu comme un échec, il n'a pourtant de sens que s'il permet une évolution, un « aller-vers », et représente plutôt l'étape d'une vie dont chacun, le jeune et sa famille, doit se saisir. Notre établissement se donne pour but, dans la mesure du possible, d'aider chaque jeune à reconstruire ses liens familiaux, de favoriser son retour en famille ou son émancipation.

Pour atteindre cet objectif, les parents sont sollicités hebdomadairement, le plus souvent au travers de rendez-vous téléphoniques permettant de faire le point sur l'évolution de leur enfant. Ils sont également les bienvenus au foyer et peuvent venir rencontrer leur enfant ou les équipes éducatives pour faire le point et/ou verbaliser de nouvelles attentes.

Ce lien constant entre les équipes éducatives, et plus particulièrement l'éducateur référent, permet de réagir au plus vite et de réajuster de manière constante l'accompagnement éducatif. Ces échanges sont souvent l'occasion d'alimenter la réflexion autour du renouvellement du projet personnalisé.

VOS INTERLOCUTEURS

Vous serez amenés à rencontrer un certain nombre de professionnels dont l'un d'entre eux aura un rôle particulier auprès de votre enfant, c'est **l'éducateur référent**. Il aide et soutient le parcours du jeune en lien avec l'équipe éducative et sur la base du projet d'établissement du foyer.

L'éducateur référent :

- Propose en lien avec l'équipe éducative et le chef de service les axes du **projet personnalisé** et veille au dynamisme de ce dernier une fois validé.
- Rédige les écrits relatifs à la prise en charge de votre enfant (rapport de situation, note d'information, etc.) en fonction des échéances imposées par les magistrats ou l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Est votre interlocuteur privilégié durant toute la durée du séjour de votre enfant.
- Entretient des relations régulières avec les partenaires : école, médecins, clubs sportifs, ASE, etc.

Chaque groupe de vie a une **équipe éducative** présente et disponible sur des temps collectifs. Chaque éducateur a la possibilité d'aménager des temps individualisés quand le jeune en ressent ou en exprime le besoin ou encore lorsque l'éducateur en estime la nécessité.

La relation avec l'ensemble des éducateurs au quotidien est importante car elle permet d'adapter les actions éducatives aux envies et aux besoins de chaque jeune, de repérer ensemble ses difficultés, de le soutenir pour les surmonter et de valoriser ses efforts. Ces professionnels sont assistés d'une **maîtresse de maison**, particulièrement importante dans l'accompagnement du jeune dans l'apprentissage de l'entretien de ses affaires et de son espace individuel, et des **surveillants de nuit** qui assurent leur sécurité et veillent à leur lever dans de bonnes conditions.

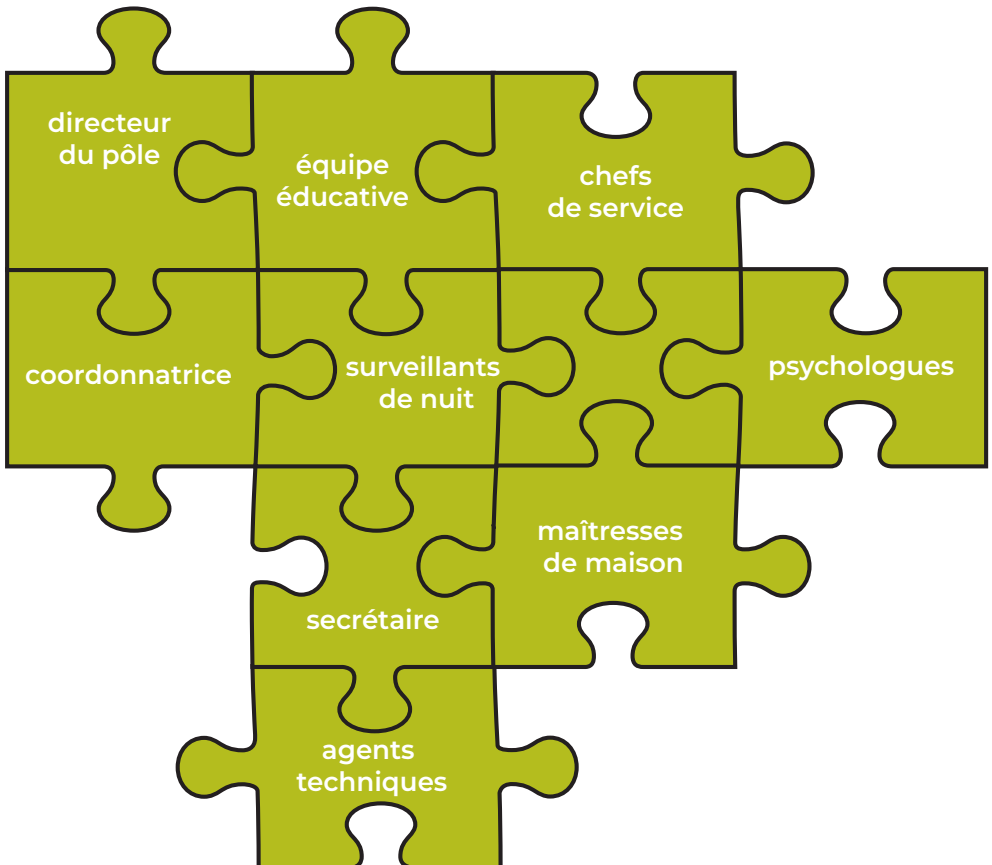
La psychologue intervient sur les réunions d'équipes et lors des bilans et synthèses des jeunes. Elle est présente sur certaines activités pour discuter avec les jeunes et organise ponctuellement des ateliers. Elle rencontre les jeunes en entretien individuel et notamment lors de leur arrivée. Elle est chargée de les orienter, si nécessaire, vers des psychologues ou des thérapeutes extérieurs qui seront à même de les accompagner en fonction de la spécificité de leur situation et d'en faire le suivi d'expertise.

Elle rencontre les parents pour renforcer l'évaluation et le travail des liens intrafamiliaux ainsi que les personnes ressources dans la vie de l'enfant et de ses parents.

La coordonnatrice des Pavillons (Mulhouse uniquement) et les chefs de service que vous rencontrerez dès l'admission seront également des interlocuteurs très présents à vos côtés. Ils feront le lien avec les équipes éducatives et les services de l'ASE ou les autres partenaires qui soutiennent votre enfant.

NOTRE ÉQUIPE

Une équipe pour accompagner
votre enfant et vous accueillir



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

L'accueil

Le Document individuel de prise en charge (DIPC) précise le projet de chaque jeune et les moyens de l'atteindre. Il décrit le cadre du placement, les buts de la prise en charge, les conditions d'accueil, la durée du contrat et sa résiliation. Ce document est signé par le service, par le jeune et sa famille.

Le Projet personnalisé

En réponse à la loi 2002.2., un Projet Personnalisé (PP) est mis en place. Les équipes éducatives élaborent des projets pour répondre aux spécificités de chaque jeune, mais aussi de leur famille. L'élaboration du PP d'un jeune permet de cibler ses besoins en fonction de ses spécificités, de ses problématiques et de ses désirs. En fonction de ces éléments et suite à l'analyse de la situation, des objectifs opérationnels spécifiques sont fixés, et un accompagnement individualisé, approprié à chacun est proposé. La prise en compte de l'individualité permet de répondre de la façon la plus adaptée à chaque situation, de s'approcher au plus près du mode de vie et du rythme de chacun.

Le règlement de vie du pavillon

Il précise les règles de vie communes dans les lieux collectifs et les lieux privés. Ce document est signé par chaque jeune à son arrivée et son éducateur référent.

Ainsi, chaque jeune s'engage au respect des règles édictées concernant notamment les moments de vie collective (repas, activités communes), l'entretien de sa chambre, l'organisation du quotidien (réveil, heure de coucher, utilisation des téléphones portables). Ils reprennent également les principes de base des relations entre les jeunes, les adultes et les accompagnants. Ce règlement vous sera remis lors de l'admission de votre enfant et vous permettra de mieux appréhender le cadre dans lequel votre enfant évoluera.

Prise en charge

La scolarité

Tous les enfants sont scolarisés ou en formation professionnelle à l'extérieur de l'établissement. Vous êtes consultés pour toutes les décisions importantes : choix de l'établissement, orientation scolaire... Vous êtes également informés des résultats scolaires de votre enfant.

Les visites

Chacun peut recevoir des visites de sa famille, de ses proches et amis. Il est indispensable d'en demander l'autorisation au préalable aux éducateurs. Ces visites ont lieu impérativement dans des lieux communs (salles de réunion, salon des familles) et en aucune façon dans les chambres des jeunes. Elles sont également mises en place en fonction des droits de chacun et peuvent être accompagnées ou médiatisées.

L'argent de poche

Le montant de l'argent de poche, est fonction de l'âge des enfants et soumis à un principe de mérite. Ainsi, la somme perçue est en fonction du comportement du jeune et du respect des règles de vie et des personnes.

Dépenses courantes (vêtements, hygiène et déplacements)

Elle sont assurées, en fonction de l'âge du jeune, par lui-même, en collaboration avec la maîtresse de maison. Des achats sont prévus trimestriellement pour chaque enfant et en fonction de leurs besoins dans une limite de budget. La participation des parents est possible et encouragée en fonction de vos moyens. Suivant chaque situation, le jeune bénéficie d'une carte ou de tickets de transport, en lien avec sa situation familiale et scolaire et/ou professionnelle.

Le programme d'activité

Il permet aux jeunes de pouvoir se projeter et de structurer le temps. Il est affiché chaque semaine dans le pavillon et définit les activités proposés aux jeunes. Leur participation y est obligatoire. Les activités balisent les soirées, les week-end et les temps des vacances.

Les vacances

Le rythme et l'organisation des séjours de vacances sont définis avec la famille et le jeune à chaque période en fonction des droits de visite et d'hébergement. Cela se traduit soit par un accueil en famille, chez une personne ressource de l'entourage, au foyer ou par un organisme de vacances, soit par l'organisation d'un séjour organisé par le foyer comme des camps.

Les activités sportives et culturelles

Les jeunes peuvent faire une demande d'activité sportive ou culturelle qui est étudiée avec la famille. L'équipe éducative étudie l'ensemble des demandes et donne son accord ou non en fonction de l'intérêt du choix, du prix, de la mobilisation et la motivation du jeune, du point de vue de ses parents, etc.

Il sera demandé au jeune de s'engager à aller jusqu'au terme de son activité. Une participation financière pourra être demandée dans certaines situations.

La Réunion des jeunes

Elle a lieu tous les mois. Elle est animée par les éducateurs. Cette rencontre est obligatoire pour tous les jeunes des foyers. Chaque groupe organise le recueil des sujets dont les jeunes ont envie de parler et rédige un compte rendu des réunions. Ces moments sont pour chaque enfant l'occasion de soumettre ses idées, ses envies, et de faire l'expérience de la démocratie, de se confronter à la vie et à l'avis de la collectivité.

Assurance

Dans le cadre de l'établissement, l'enfant bénéficie d'une responsabilité civile et accident couvrant les incidents ayant lieu à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer, pendant son séjour. Cette responsabilité est soit couverte par notre établissement, soit par la Collectivité Européenne d'Alsace. Le foyer fournit à chaque jeune la possibilité de sécuriser ses effets personnels (armoire avec cadenas, casier personnel). A ce titre l'établissement n'est pas responsable en cas de perte, de vol, de détérioration d'objets personnels et de valeur.

Les soins

Les soins de santé sont pris en charge par la couverture maladie universelle (CMU). Nous choisissons avec vous le médecin traitant. Vous êtes informés du suivi de santé de votre enfant. Votre autorisation est nécessaire pour les actes importants comme les opérations chirurgicales. En cas d'urgence, votre enfant est soigné et vous en êtes informés immédiatement.

PERSONNE QUALIFIÉE

La Personne Qualifiée a pour missions d'aider à faire valoir les droits de l'usager ou de son représentant légal dans leurs rapports avec l'institution. de prodiguer des conseils aux usagers et de les orienter dans leurs démarches.

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles : « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une Personne Qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le président du Conseil Général. »

La Personne Qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements et service concernés, à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Il existe ainsi une personne qualifiée pour représenter les adultes et les enfants handicapés et une personne qualifiée pour représenter les enfants et les personnes en situation d'exclusion sociale.

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'avoir accès à la liste à jour des personnes nommées :

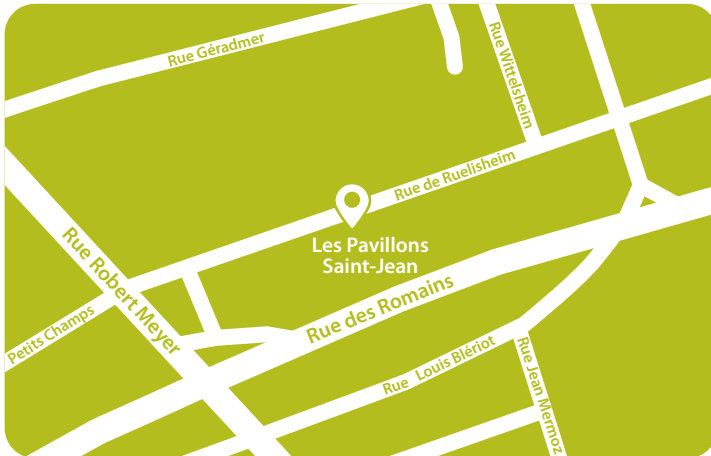
[liste des personnes qualifiées.pdf-haut-rhin.fr](#)

POUR NOUS CONTACTER

03 89 27 04 01 pour les pavillons 1, 3 ou semi-autonome
Pavillons Saint-Jean (MULHOUSE) et pour
la Maison Saint-Jean (COLMAR)

POUR ARRIVER JUSQU'A NOUS

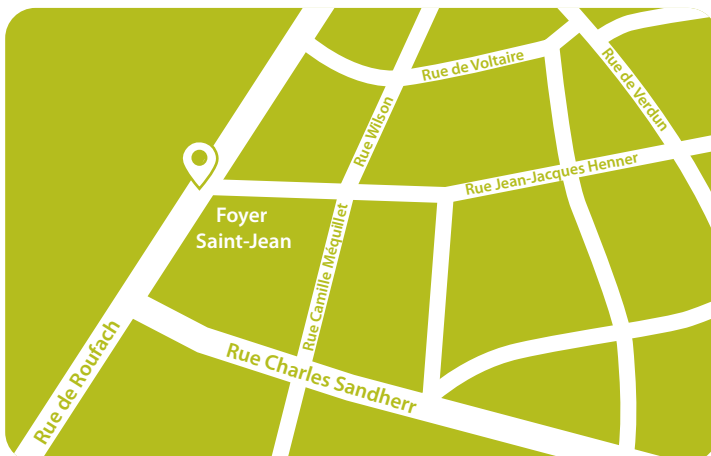
Pavillons Saint Jean : 28 rue de Ruelisheim - 68200 MULHOUSE



LIGNES DE TRAM 1

Arrêt Rattachement

Maison Saint Jean : 2 rue Henner - 68000 COLMAR



LIGNES DE BUS TRACE

LIGNES 1 Arrêt Préfecture / **LIGNES 4** Arrêt Gare / **LIGNES 7** Arrêt Boner

